

**DOSSIER DE MARIAGE**

Le dépôt s’effectue uniquement **sur rendez-vous au 01.30.98.89.00**

Attention : Pour pouvoir fixer la date de la cérémonie, les futurs époux doivent **déposer ensemble un dossier complet** (hors contrat de mariage).

#### JUSTIFICATIFS D’IDENTITÉ :

Les futurs époux doivent présenter leur pièce d’identité + photocopie (carte nationale d’identité, passeport, titre de séjour) et celle de leurs parents si le mariage se déroule dans leur commune de résidence ou domicile.

#### JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

Le mariage civil est obligatoirement célébré dans la commune de domicile ou de résidence de l’un(e) des futur(e)s époux(ses) ou dans la commune du domicile de l’un de ses parents.

Chaque futur époux apporte la preuve de son domicile au moyen d’un justificatif original (+ photocopie) de plus d’1 mois et de moins de 3 mois (excepté les avis d’imposition) établi obligatoirement à ses prénom et nom (et aux prénom et nom de ses parents si le mariage a lieu dans la commune de domicile de ceux-ci) parmi la liste suivante :

* + Avis d’imposition ou de non-imposition (impôt sur le revenu, taxe d’habitation)
	+ Quittance (ou échéancier) d’électricité ou de gaz, l’attestation de contrat seule n’étant pas recevable
	+ Quittance de loyer (d’un gérant professionnel)
	+ Attestation d’assurance habitation ; - Facture de téléphone fixe ou internet.

#### LES TÉMOINS :

Les témoins doivent être majeurs le jour du mariage. Ils sont au minimum 2 et au maximum 4. Nous vous demandons d’indiquer lisiblement sur l’imprimé (joint au dossier) les nom, prénom, profession et domicile exacts de vos témoins, et nous vous prions de joindre obligatoirement la photocopie de leur pièce d’identité.

#### LES COPIES D’ACTES :

Les futurs époux doivent remettre obligatoirement une copie intégrale ou un extrait avec filiation de leur acte de naissance qui devra être datée de :

* + Moins de 3 mois pour les futurs époux de nationalité française le jour du dépôt du dossier,
	+ Moins de 6 mois pour les futurs époux de nationalité étrangère le jour du dépôt du dossier.
	+ Vous êtes veuf (Vve) : copie intégrale de l’acte de décès du conjoint ou de son acte de naissance portant la mention du décès.
	+ Vous êtes divorcé(e) : la mention du divorce doit obligatoirement figurer en marge de votre acte de naissance.
	+ Vous avez des enfants en commun : copie intégrale des actes de naissance des enfants ou copie du livret de famille.

#### LE CONTRAT DE MARIAGE :

Le certificat délivré par le notaire devra être remis au service des Mariages au plus tard 15 jours avant la célébration.

***IMPORTANT :***

Le dossier doit être complet au moment de la publication des bans. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté (loi du 14/11/2006).

  **MARIAGE CIVIL**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EPOUX

**ÉPOUX / ÉPOUSE** (rayer la mention inutile) :

NOM : ……………………………………………… Prénom(s) ………………………………………... Né(e) le : ………………………………………….

 à …………………………………………………… Adresse complète :………………………………….

…………………………………………………………

………………………………………………………..

Profession : ………………………………………… Nationalité : …………………………………………. Téléphone …………………………………………

Courriel : ………………………………………

**NOM DU PÈRE** : (Décédé oui / non)

…………………………………………………….. Prénom : …………………………………………. Profession : …………………………………………. Adresse complète : ………………………………….

…………………………………………………………

…………………………………………………………

**NOM DE LA MÈRE** : (Décédée oui / non)

……………………………………………………..… Prénom : ……………………………………………. Profession : …………………………………………. Adresse complète : ………………………………….

…………………………………………………………

…………………………………………………………

Etes-vous ?  Célibataire

* Veuf (Vve)
* Divorcé(e)

Date du jugement : …………………

**ÉPOUX / ÉPOUSE** (rayer la mention inutile) :

NOM : ………………………………………………… Prénom(s) : …………………………………………... Né(e) le : ……………………………………………. à ……………………………………………………… Adresse complète :………………………………….

…………………………………………………………

……………..………………………………………….

Profession : …………………………………………. Nationalité : …………………………………………... Téléphone: …………………………………………… Courriel :……………………………………………….

**NOM DU PÈRE** : (Décédé oui / non)

…………………………………………………… Prénom : ……………………………………………. Profession : …………………………………………. Adresse complète : ………………………………….

…………………………………………………………

…………………………………………………………

**NOM DE LA MÈRE** : (Décédée oui / non)

……………………………………………………… Prénom : ……………………………………………. Profession : …………………………………………. Adresse complète : ………………………………….

…………………………………………………………

…………………………………………………………

Etes-vous ?  Célibataire

* Veuf (Vve)
* Divorcé(e)

Date du jugement : …………………

|  |
| --- |
| Avez-vous des enfants communs ?  OUI  NON |
| Etablirez-vous un contrat de mariage ?  OUI  NON |
| Souhaitez-vous être marié par un élu en particulier ?  OUI  NON |
| Echangerez-vous des alliances ?  OUI | * NON
 |
| Souhaitez-vous qu’il soit fait mention de la célébration de votre mariage dans le magazine de la Ville sous format papier ?  OUI  NONVous vous engagez à fournir, en cas de modification d’Etat Civil intervenue après le dépôt de dossier de mariage, une copie intégrale d’acte de naissance au Service des Affaire Générales, et ce avant la cérémonie.**SIGNATURE DU DÉCLARANT : SIGNATURE DU DÉCLARANT :** |

  **MARIAGE CIVIL**

Vos témoins doivent être majeurs le jour du mariage.

Ils seront au minimum 2 et au maximum 4.

#### MARIAGE DE : ...................................................................et..................................................................

**Du ......../……/………. À ………h……….**

**1er TÉMOIN *obligatoire* :**

## NOM :

………………………………………………………

## NOM

### MARITAL : …………………………………………. Prénoms : …………………………………………… Date de naissance : ………………………………… Lieu de naissance :…………………………………. Profession : …………………………………………. Domicile : …………………………………………….

…………………………………………………………

# 3ème TÉMOIN facultatif :

## NOM :

………………………………………………………

## NOM

### MARITAL : …………………………………………. Prénoms : …………………………………………… Date de naissance : ………………………………… Lieu de naissance : …………………………………. Profession : ………………………………………. Domicile : …………………………………………….

…………………………………………………………

**2ème TÉMOIN *obligatoire* :**

## NOM :

………………………………………………………

## NOM

### MARITAL : …………………………………………. Prénoms : …………………………………………… Date de naissance : ………………………………… Lieu de naissance : …………………………………. Profession : …………………………………………. Domicile : …………………………………………….

…………………………………………………………

# 4ème TÉMOIN facultatif :

## NOM :

………………………………………………………

## NOM

### MARITAL : …………………………………………. Prénoms : ………………………………………… Date de naissance : ………………………………… Lieu de naissance : …………………………………. Profession : ………………………………………. Domicile : …………………………………………….

………………………………………………………

**IMPORTANT** : Afin d’éviter toute erreur dans la rédaction de votre acte de mariage, nous vous prions de remplir très lisiblement ce document et d’y joindre la photocopie de la pièce d’identité de vos témoins.

Le nom marital d’un témoin ne sera pas mentionné s’il ne figure pas sur la pièce d’identité fournie.

+g

  **CHARTE DES MARIAGES**

La charte portant règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage s’adresse aux futurs époux et à leurs invités.

La charte a pour objet de rappeler un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité de l’événement, le respect des lieux et des personnes, ainsi que les règles de sécurité et de tranquillité publique à l’intérieur et à l’extérieur de l’hôtel de ville.

1. **/ Accès à l’hôtel de ville et stationnement**

La cérémonie se déroulera dans la salle du conseil de l’Hôtel de Ville.

Le stationnement est possible sur le parking devant l’Hôtel de Ville ainsi que sur le parking en face de la boulangerie, avenue Mlle Dosne.

1. **/ Déroulement de la célébration**

Les mariés doivent respecter les horaires en se présentant impérativement 15 minutes avant l’heure de leur mariage. Tout retard les expose à attendre la fin des cérémonies prévues dans la demi-journée et le cas échéant, la cérémonie pourra être ajournée et reportée à une date ultérieure.

Les interventions bruyantes de nature à troubler le bon déroulement de la célébration, le désordre, les menaces et le non-respect de l’ordre public, pourront amener l’Officier de l’Etat civil à surseoir à la célébration du mariage, et la reporter.

Le déploiement de drapeaux ou banderoles sur le parvis ou à l’intérieur de l’Hôtel de Ville est strictement interdit.

Le jet de pétales de fleurs naturelles et les bulles n’est autorisé qu’à l’extérieur. Aucun jet de confettis plastiques ou non biodégradables ne sera autorisé.

Les manifestations sonores ou l’utilisation d’instruments de musique trop bruyants sont interdites aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur.

Les mariés et leurs convives doivent quitter la salle des mariages une fois la célébration terminée, afin de libérer l’accès pour les futurs époux suivants.

Les mariés s’engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République et la fréquentation du centre-ville. Ils s’engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte, afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

**Le Maire, le Conseil Municipal et les agents vous souhaitent, ainsi qu’à votre famille et amis, une très belle cérémonie et beaucoup de bonheur.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date :****Nom, prénom et signature des futurs époux**précédés de la mention *« Lu et approuvé »* | **Le Maire**Yann PERRON |